



128686 - Celui qui instaure une mauvaise pratique en subira les conséquences et celles qui découlent de sa perpétuation par d'autres jusqu'au jour de la Résurrection

question

Si une personne meurt après avoir accompli de mauvais actes et laissé un cumul de mauvaises choses, tout cela lui restera-t-il imputable? En d'autres termes, si un père donne le mauvais exemple à ses enfants et si ces derniers ont grandi en maintenant une conduite inspirée par leur père, ce dernier assumera -t-il les conséquences des actes de ses enfants?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quant un fidèle meurt après avoir commis des actes contraires à la loi religieuse et après que d'autrestels ses enfants, son compagnon, son voisin ou d'autres aient suivi son exemple en cela, il subira les conséquences de ses propres actes et celles des actes de ceux qui auront suivi son exemple sans rien diminuer des responsabilités de ces derniers. À ce propos, Mouslim (1017) a rapporté que Djarir ibn Abdoullah (P.A.a) a dit que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Quiconque instaure une bonne pratique en Islam de manière que d'autres l'adoptent se verra attribué une récompense égale à celle donnée à ceux qui auront adopté son innovation, ce qui ne diminuera en rien la récompense de ceux qui auront perpétué sa pratique. De même, quiconque instaure une mauvaise pratique en Islam de manière que d'autres l'adoptent se verra réservé un traitement égal à celui infligé à ceux qui auront adopté son innovation, ce qui n'allègera en rien le traitement de ceux qui auront perpétué sa pratique.

Ibn Allan dit: **quiconque instaure une mauvaise pratique en Islam** renvoie à un acte de désobéissance peu important soit-il. Il le commet et se fait imiter par d'autres ou les invite à le



suivre ou aide d'autres à l'adopter..Il en subira les conséquences. C'est -à- dire celles qui découlent de son propre acte et celles qui découlent de son imitation sans diminuer la responsabilité des imitateurs.» Extrait de Dalil al-Falihine,2/136.

Cheikh Ibn Outhaymine dit: **Le hadith nous avertit contre les mauvaises pratiques et explique que celui qui en instaure subira (non seulement les conséquences de sa propre initiative mais aussi) celle de sa perpétuation par d'autres jusqu'au jour de la Résurrection. Même si la pratique était au début insignifiante et s'est développée par la suite, la responsabilité de ce développement lui incombera. Si, par exemple, quelqu'un autorisait un autre à faire un acte licite susceptible d'être un prétexte pour tomber dans l'illicite, si celui qui a reçu l'autorisation abuse de l'avis qui lui a été donné par les gens, l'auteur de l'autorisation ou de l'avis subira les conséquence de son acte et les conséquences de la pratique des autres qui l'auront suivi jusqu'au jour de la Résurrection. Charh Riadh as-Salihine,P.199.**

D'après Ibn Massoud (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui): **Chaque fois qu'une âme est injustement tuée, le premier fils d'Adam en assumera une part de responsabilité puisqu'il est le premier à recourir au meurtre.** (Rapporté par Al-Boukhari,3336 et par Mouslim,1677).

An-Nawawi dit: **Ce hadith constitue l'un des fondements de l'Islam. Cela signifie que celui qui introduit une mauvaise innovation assumera la responsabilité de sa perpétuation par d'autres jusqu'au jour de la Résurrection.** Le père qui a mal éduqué ses enfants ou leur a donné un mauvais exemple de sorte qu'ils aient perpétué sa mauvaise conduite, ce père là subira les conséquences de la mauvaise conduite de ses enfants pour les avoir initiés. Mais les enfants aussi subiront entièrement les conséquences de leurs propres actes car rien ne leur en sera épargné. Le père aurait dû donner une bonne éducation à ses enfants en s'acquittant bien de la responsabilité qu'Allah lui a confiée. Le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Vous êtes tous des bergers et tout berger sera responsable de son troupeau. L'homme est un berger dans sa famille et sera responsable de son troupeau..** (Rapporté par al-Boukhari,7138 et par Mouslim,1829).



Cheikh Ibn Outhaymine dit: L'homme est un berger dans sa famille, notamment envers son épouse, son fils, sa sœur, sa tante paternelle, sa tante maternelle et tout ceux qui vivent chez lui. Il est un berger pour eux et il est responsable de son troupeau. Il doit bien veiller sur eux parce qu'il sera responsable d'eux. Charh Riadh as-Salihine,p.337.

Allah le sait mieux.